

PETIT-LANDAU

La Filature au village

Les élus de Petit-Landau, réunis sous la présidence du maire, souhaitent développer un partenariat avec la Filature.

Bernard Stich

Dans le but de promouvoir les activités culturelles, la commune de Petit-Landau s'est associée à l'opération La Filature nomade. Ainsi, un spectacle, organisé par la salle mulhousienne, *Vrai/Faux (Rayez la mention inutile)*, sera présenté à la salle polyvalente du village le 5 février prochain, moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 300 € HT. Des billets à tarifs préférentiels pour trois spectacles à la Filature seront par ailleurs proposés aux Landanais.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du maire Armand Le Gac, a décidé que cette coopération sera formalisée par une convention tripartite entre la commune, la Filature et l'association locale Y'a D'la Joie qui aura en charge la billetterie du spectacle à Petit-Landau.

Convention toujours. À la suite du désengagement du Sdis (Service départemental d'incendie et de secours) depuis le 1^{er} janvier 2014 pour le ramassage des animaux morts et la capture de ceux jugés dangereux, la SPA a pris le relais. À

l'unanimité, les élus ont décidé de renouveler la convention annuelle, avec effet au 1^{er} janvier 2015, incluant différents services, dont la capture des bêtes errantes, l'enlèvement des animaux morts. La durée de la convention sera d'un an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015), renouvelable tacitement pour deux ans supplémentaires. Le montant proposé par la SPA s'élève à 0,75 € par habitant pour 2015. Il passera à 0,85 € par habitant en 2016, puis à 0,95 € en 2017.

La commune a acquis, par le biais de la procédure des « biens sans maître », deux terrains. L'exploitant agricole en place a manifesté le souhait d'acheter ces parcelles, puisqu'il les exploite. Les élus ont donné leur accord pour cette vente.

Parmi les informations évoquées, il a été précisé qu'un logement communal est vacant rue de l'École. Des travaux de rafraîchissement sont nécessaires. Ils seront effectués par le service technique communal en régie. Un logement de type F2 est libre également à partir du 25 février dans un autre bâtiment communal, situé 1 place Rapp.